

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

**Procès-Verbal de la séance du 25 mai 2023**

DATE DE CONVOCATION : 19.05.2023	L'an deux mille vingt-trois, <b>Le vingt-cinq mai à vingt heures,</b>
DATE D’AFFICHAGE : 19.05.2023	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur René BOUAN.
NOMBRE DE CONSEILLERS	<b>Etaient Présents :</b> AILLET Louis, BOUAN René, DAUNAY Loïc, LEBORGNE Régine, NEUTE
EN EXERCICE 15	Françoise (arrivée à 20h50), PLESTAN Sylvaine, PORCHER Aurélie, RAULT Philippe, ROBISSOUT Josiane, SORNIARD Catherine et SUIRE Thierry.
PRÉSENTS 11	<b>Excusés :</b> AUBIN William (procuration à ROBISSOUT Josiane), BOUAN Chantal, MENIER Mireille (procuration à LEBORGNE Régine) et SCHMITT Thomas.
VOTANTS 13	<b>Secrétaire de séance :</b> PORCHER Aurélie

**PROCES-VERBAL REUNION DU 21 AVRIL 2023**

Accepte à l’unanimité

Mr le Maire demande l’autorisation du conseil municipal pour l’ajout d’un sujet à l’ordre du jour : Restructuration ensemble salle polyvalente et mairie – Attribution des premiers lots du marché travaux. Autorisation donnée à l’unanimité par le conseil municipal.

**Compte-rendu réunions de Dinan Agglomération**

Le point fort abordé lors du conseil communautaire du 22 mai 2023 a été l’adoption après un long débat de la refonte de la politique de collecte des déchets. Les points principaux en sont les suivants :

- compostage individuel ou semi-collectif des déchets organiques (redu obligatoire par la Loi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024)
- collecte des ordes ménagères résiduelles une semaine sur 2 en conteneurs individuels (suppression des conteneurs collectifs)
- collecte des papiers, cartons, plastiques, contenants métalliques en points d’apport volontaire ou en conteneurs individuels toutes les 2 semaines pour les communes déjà dotées de bacs jaunes individuels ou qui étaient concernées par la collecte en sacs jaunes
- verre : en points d’apport volontaire (inchangé)

**Lotissement le Courtil Saint Pierre – Budget Primitif 2023**

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
<b>DEPENSES</b>			<b>DEPENSES</b>		
			605 Travaux		324 990.00
			6015 Terrains		33 000.00
3355-040	Stocks en cours	400 000.00	6045 Etudes		42 000.00
			6588 Charges diverses (arrondis TVA)		10.00
	<b>TOTAL</b>	<b>400 000.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>400 000.00</b>
<b>RECETTES</b>			<b>RECETTES</b>		
1641	Prêt	400 000.00	7133-042		400 000.00
	<b>TOTAL</b>	<b>400 000.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>400 000.00</b>

Après présentation du budget primitif pour l'année 2023 par Régine LEBORGNE, Adjointe aux finances, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'adopter celui-ci.

C'est un budget avec TVA, les prévisions figurent en HT car nous récupérons la TVA tous les trimestres.

Il se résume comme suit :

#### Section de Fonctionnement

Equilibre dépenses et recettes : 400 000,00 €

#### Section d'investissement

Equilibre dépenses et recettes : 400 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le Budget Primitif 2023 du lotissement le Courtil Saint Pierre.

#### Attribution des subventions pour l'année 2023

Mme LEBORGNE Régine, Adjointe au Maire, présente au conseil municipal la liste des organismes demandeurs d'une subvention auprès de la commune.

Arrivée de Françoise NEUTE à 20h50.

Après discussion, voici la liste des attributions de subvention proposée pour l'année 2023 :

Organisme demandeur	Montant de la subvention
ADS de la Côte d'Emeraude	320 €
Epicerie solidaire de Beaussais sur Mer	100 €
MFR (maison familiale rurale) de Plérin	100 €
ADMR Penthièvre Arguenon	100€
Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor	200€
Protection civile des Côtes d'Armor	90€
Restos du cœur des Côtes d'Armor	100€

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Valide la liste d'attribution de subventions pour l'année 2023 énumérée ci-dessus.**

### **Redevance d'occupation du domaine public 2023 - GRDF**

---

Chaque année, GRDF nous verse une participation basée sur la longueur de canalisations de gaz naturel sur notre commune (1 023 m sur notre commune). Pour 2023, elle a été fixée à 189 € (178 € en 2022).

Calcul :  $[(0,035 \times L) + 100] \times \text{Coefficient de revalorisation (CR)}$

CR = 1,39

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve** le calcul ci-dessus de la redevance 2023
- **Autorise** Monsieur le Maire à établir un titre de recette d'un montant de 189 €.

### **Gestion personnel communal**

---

- Création d'un poste permanent à temps non complet (28h par semaine)

Pour tenir compte d'une évolution de carrière, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, afin qu'au titre de l'ancienneté un agent technique principal 2<sup>ème</sup> classe puisse être nommé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Considérant que l'agent occupe les fonctions liées à ce grade, il est proposé de créer l'emploi permanent à temps non complet (DHS 28h) d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide la création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, d'un emploi permanent à temps non complet (28h) d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe.**
  - **Départ à la retraite d'un agent**

Un agent des services scolaires en CDI de 5.88h par semaine, avec pour mission l'entretien d'une partie des locaux de l'école, du repassage, l'accueil des enfants au portail le matin et un soutien pendant la garderie du matin si besoin, devrait partir en retraite en juillet ou en octobre 2023.

Un remplaçant va devoir être trouvé.

### **Révision montant du loyer d'un logement communal**

---

Après accueil d'un premier locataire, il s'avère que les loyers et charges délibérés par le conseil municipal le 31 mars 2023 sont jugés trop élevés par les responsables du dispositif Protège-Toit.

Modalités délibérées :

- revenu fiscal de référence <ou égal à 15 000 €/an/pers : redevance mensuelle de 300 € + forfait charges 100 €.
- revenu fiscal de référence > à 15 000 €/an/pers : redevance mensuelle de 400 € + forfait charges 100 €.

Ces tarifs sélectionnent d'emblée les personnes susceptibles de bénéficier d'un hébergement d'urgence.

Au vu de sa taille, notre logement ne peut convenir que pour une personne seule ou avec un enfant, ce qui implique peu d'aides au logement. D'autre part, l'aide au logement n'intervient pas sur les charges.

Il est proposé au conseil municipal de revoir le montant du loyer et des charges applicables à compter du prochain hébergement.

Proposition : Aucun revenu fiscal de référence, redevance mensuelle de 250 € + forfait charges 50 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Fixe le loyer mensuel à 250€ et les charges mensuelles à 50€ applicables à partir du prochain hébergement.**

### **Restructuration de l'ensemble salle polyvalente et mairie – attribution de lots**

---

Après analyse par le maître d'œuvre des offres reçues, les lots suivants peuvent être attribués aux entreprises mieux-disantes suivantes :

- Lot 2 – Démolition / Gros œuvre : ANOV (St Brieuc)– 288 866,10 € HT
- Lot 5 – Menuiseries extérieures : Miroiteries d’Armor (Yffiniac) – 123 040,00 € HT
- Lot 6 – Serrurerie : LH Metal (Ploumagoar) – 61 939,00 € HT
- Lot 7 – Cloisons sèches : BIDAULT (St Donan) – 127 415,90 € HT
- Lot 8A – Menuiseries intérieures : ARTMEN (Melesse) – 22 750,59 € HT
- Lot 8B – Agencement : ARTMEN (Melesse) – 36 159,06 € HT
- Lot 9 – Plafonds : GUIVARCH Plafonds (Tremusson) – 12 258,00 € HT
- Lot 10 – Carrelage / Faïence : SA DEGANO (St Malo) – 42 770,38 € HT
- Lot 11 – Peinture / Nettoyage : EMERAUDE PEINTURE (St Malo) – 25 799,26 € HT
- Lot 12 – Electricité : ATOUT CONFORT (Taden) – 69 801,37 € HT
- Lot 13 – Plomberie / Chauffage : CVC EMERAUDE (St Malo) – 129 312,82 € HT

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :**

- **Valide le choix des entreprises et autorise Mr le Maire à signer les marchés correspondants.**

**INFORMATIONS DIVERSES**

---

- Réception de l’arrêté d’attribution du Fonds Vert (250 000 €) pour les travaux de restructuration de l’ensemble salle polyvalente et mairie.
- Rencontres « Les rendez-vous de l’Agglo » : plusieurs dates sont communiquées.
- Titularisation en avril et mai 2023 des deux agents des services techniques.
- Subventions associatives du secteur pays de Plancoët (Dinan Agglomération) année 2023  
Comice agricole : 2000 €  
Grand Forum des Associations Plancoët Plélan : 3000 €
- Logements sociaux : interdiction de stationnement dans la cour de l’immeuble
- Vie associative - Club Armor’hole (jeu de Corn’hole) : rencontre avec Mr PICQUET qui sollicite l’autorisation d’effectuer des aménagements dans le boulodrome et l’éventuelle participation de la commune si les aides obtenues auprès de leurs sponsors s’avéraient insuffisantes.
- Vie scolaire - Rappel : kermesse le dimanche 18 juin au terrain de foot – tickets de tombola en vente – repas sur place le midi (réservation à faire)
- Apéritif d’été offert aux agents le jeudi 6 juillet à 18h45 (proposition remise de médaille du travail à Chantal Hamoniaux à cette occasion).
- Vide grenier du 14 juillet (comité des fêtes).
- Association Creh’ane le 16 juillet à Crehen.

- Une tondeuse est en panne (600€ de réparation). Il est envisagé d'en acheter une nouvelle à 1189 € TTC.

## QUESTIONS DIVERSES

---

- Sylvaine Plestan demande à ce que le terrain de boule aux abords de la mairie soit entretenu : Un réaménagement va être étudié.

Prochain conseil municipal : jeudi 22 juin 2023 à 20h.

La séance est levée à 22h35.

AILLET Louis	AUBIN William  <i>Absent</i>	BOUAN Chantal  <i>Absente</i>	BOUAN René	DAUNAY Loïc	LEBORGNE Régine	MENIER Mireille  <i>Absente</i>	NEUTE Françoise
PLESTAN Sylvaine	PORCHER Aurélie	RAULT Philippe	ROBISSOUT Josiane	SCHMITT Thomas  <i>Absent</i>	SORGNARD Catherine	SUIRE Thierry	